



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DEPARTEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS**

**DPE**

**Direction**

Affaire suivie par :

Lucie BLAIN

Tél : 03.20.15.61.66

Mél : lucie.blain1@ac-lille.fr

144 rue de Bavay

59000 Lille

Lille, le 5 mai 2021

La rectrice de région académique

Rectrice d'académie

Chancelière des universités

à

Monsieur Michel RODRIGUEZ

698 Rue de Béthune

62232 HINGES

**Objet :** Votre situation à la rentrée scolaire 2021

Envoi par lettre recommandée avec A/R n° 1A18529698462

Enseignant agrégé hors classe de mathématiques, vous êtes actuellement affecté à titre définitif au lycée Blaringhem de Béthune.

Lors de la campagne de répartition des moyens pour la rentrée scolaire 2021, la dotation horaire globale notifiée à votre établissement entraîne la suppression d'un poste en mathématiques.

En date du 29/01/2020 vous avez déposé une demande de départ à la retraite, qui vous a été accordée au 01/11/2021. Je vous informe que je vais, dans l'intérêt du service, en application des dispositions de l'article 60 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, procéder à votre affectation en zone de remplacement Artois-Ternois du 01/09/2021 au 31/10/2021. Votre établissement de rattachement administratif sera le lycée Blaringhem de Béthune. Je tiens à vous assurer que vous aurez la possibilité de refuser les suppléances qui pourraient vous être proposées durant cette période. Je vous informe également que cette mesure n'aura aucune conséquence ni pécuniaire ni sur le déroulement de votre carrière.

Cette affectation en zone de remplacement vise à permettre une répartition différente des heures poste au sein de la discipline "mathématiques" dans votre établissement et par conséquent, d'éviter une mesure de carte scolaire à l'agent possédant le moins d'ancienneté. Cela permettra également d'assurer une continuité pédagogique durant l'année scolaire 2021-2022, dans l'intérêt de l'établissement et de ses élèves.

Je vous informe que vous disposez du droit à la consultation de votre dossier administratif, tel que prévu par l'article 65 de la loi du 22 avril 1905. Je vous remercie de bien vouloir vous rapprocher de mes services si vous souhaitez que soit organisée cette consultation.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Académie

**Valérie CABUIL**

Paul-Eric PIERRE